

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Enfants-migrants-l-UNICEF-denonce-la-loi-de-la-jungle>



école & société

Enfants migrants : l'UNICEF dénonce la loi de la « jungle »

- Société - Solidarités -

Date de mise en ligne : jeudi 16 juin 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Dans un rapport intitulé *Des dangers à chaque pas* publié le 14 juin*, l'UNICEF relève que 7 009 mineurs non accompagnés ont traversé la Méditerranée au cours des cinq premiers mois l'année. Pour payer les passeurs, ces enfants doivent travailler et en gagner de l'argent au fur et à mesure de leur déplacement, ce qui les expose à des risques de violence et d'exploitation, notamment sexuelle.

C'est exactement ce qui se passe pour les 500 enfants vivant dans les « jungles » de Calais, Grande-Synthe, Angres, Tatinghem, Norrent-Fontes, Steenvorde et Cherbourg, comme le révèle une étude** réalisée auprès de 61 jeunes (dont douze ont moins de 14 ans et trois moins de 12 ans) venus seuls d'Afghanistan, d'Afrique subsaharienne, d'Égypte, de Syrie ou du Kurdistan.

Ainsi, pour trouver une place à Norrent-Fontes (62) ou à Steenvorde (59), deux camps jugés « plus humains », le « droit d'entrée » est de 500 €. À Calais, certains jeunes Afghans paieraient 100 € pour obtenir une place et la protection d'un passeur.

L'enquête révèle aussi que des femmes et des jeunes filles sont conduites à Paris pour se prostituer avant d'être ramenées et remplacées par d'autres la semaine suivante. Une vingtaine d'entre elles se prostitueraient aussi dans les bars de la « jungle » pour 5 € la passe.

Pour les garçons, la situation n'est pas plus enviable : corvée d'eau, lessive, guetteur sur les aires contrôlées par les passeurs, aide à la montée des migrants dans les camions vers le Royaume-Uni... D'autres empruntent de l'argent pour payer le voyage qu'ils devront rembourser par leur travail et cumulent des dettes de plusieurs milliers d'euros.

Commanditaire de cette étude, l'UNICEF France constate que notre pays ne respecte pas la Convention des droits de l'enfant et demande en urgence « *la création de lieux de protection spécifiques pour mineurs, où ils seraient accueillis de manière inconditionnelle. Parce qu'il est grave que ces adolescents n'aient aucune idée de leurs droits en France* ».

* En anglais : <https://www.unicef.fr>

** [Ni sains, ni saufs : enquête sur les mineurs non accompagnés dans le Nord de la France](#)